

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 4 décembre 2025

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 62

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 73

Date de la convocation : 27 novembre 2025

Date de publication : 11 décembre 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	RYAT Thomas	JABOVISTE Philippe
MICHAUD Dominique	STOLZ Julien	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	DIEBOLT Alain
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	PANNAUX Joël
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	GUIBELIN Hervé
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	MILLIER Cyril
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	DAVID Françoise
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	LABOUROT Céline
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	SANCEY Pascal
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	CALLEGHER Aline
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DEJEAN Sylvie
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	RIGAUD Fabien
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	LEGRAND Jean-Luc
LEPETZ Joëlle	DRUET Timothée	LAGNIEN Jacques
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	
PECHINOT Jacques	GOMET Nicolas	

Conseillers suppléés

THEVENIN Hélène suppléée par BARRET-PAQUES Béatrice	CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian
BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David

Conseillers absents ayant donné procuration

DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à BERTHAUD Mathieu
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MARCHAND Sylvette donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à ANTOINE Patricia
ROCHE Paul donne procuration à DRAY Frédérique
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc
JACQUOT Patrick donne procuration à HOFFMANN Maurice
PERNOUX Annie donne procuration à ROY Jean-Yves

Conseillers absents non suppléés et non représentés

GUERRIN Bernard	HERRMANN Nadine	MATHEZ Christian
TRONCIN Dominique	HENRY Micheline	SAGET Emmanuel
MATHIOT Agnès	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
EMONIN Laurent	GRUET Olivier	

Objet : Groupement de commandes pour la concession de service de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires – Validation du choix de l'attributaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Deux marchés relatifs au mobilier urbain pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole, sont actuellement exploités par la société Girod Médias. Ceux-ci arrivent à échéance au 30 décembre 2025. Les marchés comprennent la fourniture, la maintenance et l'exploitation de mobiliers publicitaires et non publicitaires.

Au regard de la jurisprudence, le régime juridique applicable à ce type de contrat de mobiliers urbains est désormais celui de la concession de services au sens de l'article L.1121-3 du Code de la Commande Publique.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement de ces prestations, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole ont constitué, par décision de bureau n° DB06/24 du 14 mars 2024, un groupement de commandes pour la passation d'un contrat de concession de service avec pour coordonnateur la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Un avis de publicité portant sur la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville de Dole – groupement de commandes, a été envoyée à la publication le 11 juillet 2025.

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 1er septembre 2025 à 14h00. Un seul candidat a déposé un dossier dans les délais, la société GIRODMEDIAS.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, compétente en matière de concession, même en l'absence de délégation d'un service public en vertu de l'article L.1410-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réunie le 15 septembre 2025 pour procéder à l'admission de la candidature et l'analyse de l'offre initiale reçue afin de proposer à l'exécutif d'inviter le candidat en phase de négociation.

Au vu de cet avis, l'exécutif a engagé une phase de négociation avec le candidat.

A l'issue de la négociation et sur la base de l'analyse de l'offre finale proposée par le candidat, Monsieur le Président, propose au Conseil Communautaire d'attribuer le contrat de concessions à la société GIRODMEDIAS et d'approuver les pièces contractuelles afférentes.

Vu les articles L.3112-1 à L.3112-4 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.1410-3, L.1411-5 et L.1411-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision de Bureau n° DB06/24 du 14 mars 2024 et son annexe, la convention constitutive du groupement de commandes,

Vu les articles L.3120-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu les articles R.3126-1 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu le rapport de la Commission de Délégation de Service Public, réunie le 26 mai 2025, d'admission des candidatures et d'analyse des offres initiales,

Vu le rapport annexé à la présente délibération présentant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le choix d'attribuer le contrat à la société GIRODMEDIAS pour la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien et l'exploitation des mobiliers urbains sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand dole et de la Ville de Dole pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2026,
- **D'APPROUVER** le contrat de concession de service (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat de concession et à effectuer tous actes, diligences et formalités nécessaires à sa prise d'effet et à son exécution.

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

*Fait à Tavaux, le 4 décembre 2025.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Mobilités
- Société GIRODMEDIAS

Jean-Pascal FICHERE.

